

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 27 juin 2024

CA 2024 - 09 : Approbation du procès-verbal du 15 février 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni le jeudi 27 juin 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Francis PECQUENARD, 1^{er} vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Francis PECQUENARD
M. Marc GUERRINI
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
Mme Annie CAMUEL
M. Bertrand MASSOT
Mme Karine DORANGE

M. Olivier HOUDY
M. Pierre SANIER
M. François BELHOMME

Membre(s) excusé(s) :

M. Christophe LE DORVEN
M. Didier GARNIER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Elisabeth FROMONT
M. Stéphane LEMOINE
M. Jean-Pierre GORGES
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental.

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; et les membres de la CATSIS : Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT.

Excusé(s) : David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN, référents sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L1612-4, L.3241-1 et L.3312-7.

Considérant que le conseil d'administration s'est réuni le 15 février 2024 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un procès-verbal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240627-CA_2024_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024
Publication : 03/07/2024

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 15 février 2024.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240627-CA_2024_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024
Publication : 03/07/2024